



SYNTHÈSE DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE L'ARTICLE 14

L'article 14 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) traite de la nécessité pour les Parties de prendre des mesures efficaces pour promouvoir le sevrage tabagique et fournir un traitement de la dépendance au tabac. L'article reconnaît que le tabagisme est une maladie chronique et récidivante due à la dépendance à la nicotine, et que l'aide au sevrage est un élément essentiel d'une lutte antitabac globale. Ces interventions doivent être accessibles, fondées sur des données probantes et intégrées dans les systèmes de santé.

Les lignes directrices recommandent :

- 1 Élaborer une stratégie nationale de lutte contre le tabagisme, comprenant une infrastructure soutenue par le gouvernement et un mécanisme national de coordination.
- 2 Intégrer des interventions brèves sur la dépendance au tabac dans les soins de santé primaires, les services de santé courants et les programmes communautaires.
- 3 Mettre à disposition un soutien spécialisé pour arrêter de fumer par le biais de lignes téléphoniques d'aide, de services dédiés et de professionnels formés.
- 4 Veiller à ce que le soutien pour arrêter de fumer soit accessible et abordable, en envisageant notamment des traitements pharmaceutiques rentables (par exemple, la thérapie de substitution nicotinique) lorsque cela est approprié.
- 5 Former les professionnels de la santé à identifier systématiquement les consommateurs de tabac et à leur fournir des conseils succincts et des orientations.
- 6 Promouvoir des campagnes de communication de masse pour motiver les consommateurs à arrêter de fumer et les informer des aides disponibles.
- 7 Impliquer les systèmes de santé et les assureurs afin qu'ils incluent les services d'aide au sevrage tabagique dans leurs prestations.
- 8 Suivre et évaluer ** les politiques et programmes de lutte contre le tabagisme** afin d'améliorer leur qualité, leur portée et leur impact.
- 9 Éviter toute implication de l'industrie du tabac dans la prestation des services d'aide au sevrage tabagique ou l'élaboration des politiques en la matière.